

# Commission Administrative Paritaire Départementale Lundi 4 juillet 2016

## Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD se tient alors que Mme la Ministre de l'Éducation Nationale a décidé de publier un décret modifiant les obligations de service des enseignants en passant outre le vote majoritaire FO, FSU, CGT, FAGF; un décret qui étend les obligations de service au-delà des 36 semaines de classe et qui place les enseignants sous la tutelle des projets éducatifs territoriaux et donc des collectivités territoriales. Elle avance ainsi vers le véritable objectif de la réforme des rythmes scolaires, confirmé par le rapport de la sénatrice Françoise CARTRON: la territorialisation de l'Ecole!

Pour le SNUDI-FO, cette décision ministérielle s'inscrit dans l'attitude plus générale du gouvernement qui décide de passer outre la volonté des salariés, des fonctionnaires, des jeunes et de la majorité de la population, en cherchant à graver dans le marbre la remise en cause du code du travail, du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers, notamment celui des enseignants du 1er degré. C'est pourquoi, particulièrement attaché à la démocratie, le SNUDI FO 13 a appelé les professeurs des écoles du département à se joindre aux manifestations et grèves interprofessionnelles depuis plus de 4 mois pour le retrait du projet de loi Travail.

Le gouvernement croit-il pouvoir briser la détermination des salariés, avec l'unité de leurs organisations syndicales qui oeuvrent à obtenir le retrait du projet de loi El Khomri qui s'oppose à la destruction de notre code du travail ? Depuis plus de 4 mois, le gouvernement joue la provocation, la répression et s'isole chaque jour davantage. Le 15 avril nous déclarions : « Le Gouvernement et ses alliés comptent sur l'essoufflement de la mobilisation : ils ont tort ! »

Rien n'est plus vrai 2 mois et demi plus tard, la preuve a encore été faite les 23 et 28 juin.

De la mise en œuvre de PPCR pour annoncer une revalorisation salariale des enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui reste très éloignée de notre revendications de 8% d'augmentation de la valeur du point d'indice, à la modification de nos obligations réglementaires de service en passant par la suppression des postes d'enseignants éducateurs en internat en EREA, par l'expérimentation des classes communes CM2/6ème en collège en Seine St Denis, par la tentative du Maire de St Doulchard dans le Cher, de s'arroger le droit d'annuler un jour de classe pour organiser sa propre sortie au Futuroscope, par la réquisition des personnels RASED pour remplacer des collègues absents dans le Haut-Rhin; la logique de l'inversion de la hiérarchie des normes du projet de loi El Khomri est présente sous différentes formes, partout en France... N'est-ce pas ce même principe qui permet à certains DASEN où même, comme dans notre département, à certains IEN de remettre en cause le droit syndical, par exemple en restreignant les conditions de positionnement des RIS par rapport au droit national ? Ou qui vous permet, Monsieur le DASEN d'imposer M@gistère quand le ministère confirme qu'il ne peut être obligatoire ?

Nous vous invitons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à transmettre à Mme la Ministre que notre détermination reste intacte face à l'offensive générale engagée contre notre statut de fonctionnaire d'Etat.

#### Concernant l'ordre du jour de cette CAPD

#### ▶ Temps partiels

Lors de la CAPD du 10 mars, vous confirmiez votre volonté d'accepter l'ensemble des temps partiels, dans l'objectif d'une « bienveillance envers les enseignants ».

Si ce principe a bien été respecté, nous déplorons que les demandes à 80% annualisés sur autorisation aient été rejetées dans leur grande majorité.

Cette possibilité, très prisée par les collègues les années précédentes, leur permettait de concilier vie professionnelle et vie personnelle, en limitant la perte salariale induite par le travail à temps partiel. Elle permettait en outre à l'administration de compter sur un renfort de nombreuses journées de remplacement, très utiles au vu du manque de remplaçants.

Des recours gracieux ont été déposés par la plupart de ces collègues et ont pu être défendus lors des groupes de travail. Cependant, cette bienveillance de l'administration annoncée ne semblait plus être la règle puisqu'un nombre très limité de recours ont pu aboutir, au prétexte de contraintes budgétaires. A l'issue de cette instance paritaire, une liste officielle d'accords de temps partiel devra être arrêtée. Pour des raisons d'égalité de traitement et de justice, nous vous demandons, Monsieur le DASEN, de bien vouloir étudier tous les recours gracieux qui n'ont pas été abordé lors des derniers groupes de travail. En ce qui nous concerne, nous souhaitons vous soumettre 9 dossiers.

Le SNUDI FO réaffirme le droit au temps partiel pour tous les collègues, de droit et sur autorisation, suivant la quotité choisie par l'agent.

#### ▶ Ineat-exeat

Ce dossier est délicat et source de situations dramatiques pour des collègues qui ne parviennent toujours pas à changer de département.

Nous vous remercions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'avoir, cette année, anticipé ces opérations dans notre département en accordant une grande majorité de promesses d'exeat et d'ineat pour les collègues qui en faisait la demande.

Le résultat reste cependant relatif avec, d'après les derniers listings reçus, 34 exeats et 22 ineats confirmés.

Le SNUDI FO demande la satisfaction de toutes les demandes.

### ► Phase complémentaire du mouvement

Comme pour la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement, nous tenons à exprimer en premier lieu notre reconnaissance et nos sincères remerciements à tous les personnels de l'équipe de la Division du Personnel pour leur investissement professionnel et personnel, leur réactivité face à nos nombreuses sollicitations ainsi qu'aux délais de transmission des projets d'affectation. Cela dans une situation où le manque de personnel administratif ne leur permet pas de travailler dans des conditions correctes et sereines.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'abonder le nombre de personnels administratifs afin de soulager une équipe existante qui a bien d'autres tâches à accomplir, en plus des opérations chronophages et complexes du mouvement.

Nous soulignons également la qualité des différents groupes de travail qui nous ont apporté des réponses aux dossiers présentés ainsi que la satisfaction de la majorité de demandes de révision d'affectation, suite à l'obtention d'un vœu de zone non choisi.

Nous regrettons malgré tout, le délai encore trop court de saisie des vœux, la non publication des postes avant l'ouverture du serveur, comme cela s'est fait pour le premier mouvement et les trop nombreux oublis de postes ou de fractions de postes ne permettant pas, par exemple, à des personnels de pouvoir bénéficier de leurs priorités de retour sur des postes REP/ REP+, d'autant que certains de ces postes apparaissent par la suite mais ne leurs sont plus accessibles.

Avec l'ensemble des collègues concernés, nous ne pouvons que nous réjouir de la nomination de la grande majorité des participants avant la fin de l'année scolaire, permettant ainsi aux équipes de se rencontrer et de préparer plus sereinement la prochaine rentrée scolaire.

Cette instance paritaire doit valider toutes les affectations à titre provisoire pour la future année scolaire. Des remontés du terrain, des questions et des compléments d'informations nous sont parvenus depuis la publication, vendredi, du dernier projet d'affectation.

Nous souhaitons, toujours pour des raisons d'égalité de traitement et de justice, pouvoir aborder l'ensemble de ces situations.

Nous souhaiterions également obtenir des informations concernant les nominations des nouveaux stagiaires sur les sites de formations proposés.

Je vous remercie de votre attention et pour les réponses que vous apporterez à nos différentes questions.